

s'agissant des exigences minimales en matière d'exécution de la garantie de la qualité, et que l'Office fédéral de la santé publique examine la question de la révision du droit en vigueur au cas où la réglementation prévue par les conventions s'avérerait trop faible. Enfin, la commission a fortement encouragé le Conseil fédéral à poursuivre sa réflexion sur la manière d'obliger les fournisseurs de prestations à publier leurs données.

Aussi, malgré les efforts déjà réalisés, la commission reste d'avis que des progrès doivent encore être accomplis et, considérant les enjeux que représentent ce dossier en termes de santé publique et au plan financier, elle a décidé de se maintenir informée d'ici un à deux ans sur l'avancement des travaux.

*Vom Bericht wird Kenntnis genommen
Il est pris acte du rapport*

11.448

**Parlementarische Initiative
Berberat Didier.
Lobbyismus im Schweizer Parlament.
Transparenz und Regulierung
Initiative parlementaire
Berberat Didier.
Transparence et réglementation
du lobbyisme au Parlement fédéral**

Vorprüfung – Examen préalable

Einreichungsdatum 15.06.11

Date de dépôt 15.06.11

Bericht SPK-SR 12.01.12

Rapport CIP-CE 12.01.12

Ständerat/Conseil des Etats 14.03.12 (Vorprüfung – Examen préalable)

Antrag der Mehrheit

Der Initiative keine Folge geben

Antrag der Minderheit

(Comte, Berberat, Minder, Stöckli)

Der Initiative Folge geben

Proposition de la majorité

Ne pas donner suite à l'initiative

Proposition de la minorité

(Comte, Berberat, Minder, Stöckli)

Donner suite à l'initiative

Präsident (Altherr Hans, Präsident): Es liegt ein schriftlicher Bericht der Kommission vor.

Cramer Robert (G, GE), pour la commission: En date du 15 juin 2011, Monsieur Berberat a déposé une initiative parlementaire. Par celle-ci, il souhaite que l'on revoie la loi sur le Parlement et les règlements des deux chambres, de façon à ce que les lobbyistes qui souhaitent avoir accès au Palais du Parlement soient accrédités à des conditions qui restent à fixer, qu'un registre public de ces accréditations soit établi et tenu à jour par les Services du Parlement, que ce registre oblige les lobbyistes à signaler leurs mandats et/ou leurs employeurs et qu'en cas de violation de ces règles, des mesures soient prises.

La commission a compris cette initiative parlementaire comme visant à régler deux questions: d'une part, celle de l'absence de transparence que l'on peut reprocher aux lobbyistes et, d'autre part, celle consistant à gérer de façon générale la problématique des lobbyistes, qui souvent peuvent représenter une gêne pour notre travail.

Il faut relever que depuis le début de cette législature, cette problématique a connu un certain nombre de développements, puisque d'une part, il y a aujourd'hui une publication sur Internet de la liste des personnes qui disposent d'une carte d'accès en vertu de la loi sur le Parlement et, d'autre part, cette transparence permet de mieux savoir à qui l'on s'adresse; il existe en effet différentes cartes d'accès selon les différentes catégories de bénéficiaires. Nous avons donc estimé que, dans une assez large mesure, il avait été répondu aux préoccupations de Monsieur Berberat. Mais ce dernier souhaite aller encore plus loin. Au-delà de ce catalogue qui existe déjà, il souhaiterait que l'on abolisse la pratique actuelle qui veut que chaque député possède deux cartes qu'il peut distribuer à sa guise, non seulement à des proches, mais également peut-être à des gens qui exercent une activité de lobbyisme, et que l'on en vienne à un système où les lobbyistes soient connus, repérés comme tels et où la délivrance des cartes dont bénéficient les lobbyistes dépende d'une autorité.

La commission craint qu'une telle modification de la pratique puisse avoir un effet non voulu, un effet pervers – mais réel –, celui de voir se multiplier ces accréditations. Comme il faudra bien arriver à trouver des critères pour reconnaître qui est lobbyiste et qui ne l'est pas, le risque est grand que, par souci d'égalité de traitement, on se retrouve au terme du processus avec plus de lobbyistes qu'il n'y en a aujourd'hui. Je dois dire que cette crainte a joué un rôle important dans les discussions en commission.

Par ailleurs, la commission, par rapport à la gêne dans le travail que les lobbyistes peuvent provoquer, a saisi notre Bureau d'un courrier pour lui demander que l'on soit beaucoup plus strict en ce qui concerne les présences dans les antichambres. Nous avons reçu une réponse du Bureau qui, à vrai dire, n'est qu'à moitié satisfaisante, par rapport en tout cas à ce que nous souhaitons, en ce sens qu'il nous répond qu'il n'entend pas filtrer les bénéficiaires de la carte qui peuvent avoir accès à l'antichambre, mais qu'en même temps, il prend un certain nombre de mesures pour diminuer la gêne qu'ils peuvent provoquer. La première de ces mesures, vous l'avez constaté, ce sont ces petits panonceaux qui invitent ceux qui ne sont pas des parlementaires à ne pas s'approprier le nombre très limité des postes de travail mis à notre disposition dans les antichambres. Cette première mesure est fort heureuse puisque, n'ayant pas d'ordinateur dans la salle, nous devons au moins pouvoir avoir accès à ceux qui se trouvent dans les antichambres. La deuxième mesure, qui est aussi très heureuse, est de mettre à la disposition des parlementaires la salle de réunion adjacente à l'antichambre est, la salle verte, de façon à ce que l'on puisse y tenir des réunions, si on le souhaite, pendant les séances. Je vous invite véritablement à profiter de cette faculté et, plutôt que de tenir ces réunions dans les antichambres, de les tenir dans cette pièce séparée.

Le Bureau nous dit que si ces deux mesures ne produisent pas les effets attendus, il se réserve d'en prendre d'autres. Espérons que les règles de courtoisie suffiront pour qu'il n'y ait pas lieu de prendre des mesures plus radicales.

Le courrier que nous avons adressé au Bureau, la réponse que nous avons reçue, la considération que l'on craint que le remède soit pire que le mal, en ce sens que l'on voit plutôt proliférer les lobbyistes qu'en diminuer le nombre, tout cela a amené la commission, par 7 voix contre 5, à vous proposer de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire Berberat.

Comte Raphaël (RL, NE): Nous siégeons en composition relativement restreinte. Peut-être que certains de nos collègues sont justement accaparés par des lobbyistes en ce moment même, mais cela ne m'empêchera pas de défendre la proposition de la minorité de la commission.

La question du lobbyisme au sein du Parlement est lancinante. Elle nous pousse régulièrement à prendre de nouvelles mesures pour limiter ou maîtriser la présence des lobbyistes. Le lobbyisme ou la défense d'intérêts particuliers fait partie de la démocratie et il est normal qu'il puisse s'exercer. Notre Parlement n'est pas coupé du monde, il travaille pour

la population et doit donc être pleinement au contact de cette dernière, ainsi que des différents milieux qui la composent.

Comment légiférer correctement si l'on ne connaît pas les conséquences de chaque loi sur la population, sur l'économie, sur l'environnement, etc.? Les groupements d'intérêts sont donc des interlocuteurs importants pour les informations qu'ils nous fournissent et c'est le rôle du parlementaire de les écouter, tout en gardant son indépendance, en pesant le pour et le contre, car pour presque chaque sujet il y aura des groupements aux intérêts divergents. Les lobbyistes ne remplacent pas les parlementaires, ils permettent aux parlementaires de voter, de décider en toute connaissance de cause.

L'initiative parlementaire Berberat ne demande pas de chasser les marchands du temple, mais bien d'encadrer l'activité des lobbyistes au sein du Parlement et de veiller à ce que les groupements d'intérêts ne prennent pas toujours plus de place au Palais fédéral. Car, c'est une réalité, durant les sessions, le Parlement ressemble à une ruche et il devient de plus en plus difficile de travailler sereinement, sans être dérangé par des lobbyistes de tout poil qui se promènent dans les couloirs et les antichambres du Palais, à la recherche d'un parlementaire à convaincre. Cette situation a d'ailleurs poussé notre conseil, cela a été rappelé, à prendre de nouvelles mesures pour limiter l'accès des antichambres du Conseil des Etats aux lobbyistes, notamment afin d'éviter que les places de travail mises à disposition des parlementaires soient régulièrement occupées par des tiers.

Le système actuel d'attribution des cartes d'accès est basé sur un système de parrainage. La responsabilité d'accorder des accréditations, qui devrait normalement relever de l'institution elle-même, à savoir du Parlement et de ses services, est transférée à chaque parlementaire, chacun disposant de deux sésames. Ce système pose problème. Il donne le sentiment au sein de la population que les parlementaires défendent des intérêts particuliers, qu'ils perdent une partie de leur indépendance par des liens trop proches avec certains groupements d'intérêts.

Or, les membres du Parlement doivent être au-dessus de tout soupçon. Ils doivent être au contact des différents groupements d'intérêts, les rencontrer, les écouter, mais dans un cadre qui ne donne pas le sentiment qu'il y a des échanges de bons précédés.

Le système actuel est malsain pour les parlementaires, mais il l'est aussi pour les lobbyistes, car il crée entre le parlementaire et le lobbyiste un lien personnel et ce dernier peut, lui aussi, perdre une partie de son indépendance. Son accès au Parlement dépend d'un parlementaire et au début de chaque législature, c'est la course aux badges d'accès. Le système actuel de distribution des cartes d'accès par les parlementaires est donc une mauvaise réponse à un vrai problème qu'il convient de régler, celui de l'accès des lobbyistes au Parlement. L'indépendance des uns et des autres doit être un principe intangible et il convient de mettre de l'ordre et de la transparence dans le système actuel.

L'initiative parlementaire Berberat demande que l'activité des lobbyistes au sein du Parlement soit réglementée et que l'accréditation qui relève aujourd'hui des 246 parlementaires soit le fait des organes et des Services du Parlement, au même titre que ce qui se fait par exemple pour les journalistes. Les parlementaires garderaient naturellement la possibilité de donner un accès à leur assistant parlementaire ou à un membre de leur famille, car ces cas n'ont jamais posé de problème – ils sont d'ailleurs très rares. Si l'on regarde la liste qui a été publiée pour notre conseil, seuls cinq conseillers aux Etats ont attribué un badge à un collaborateur personnel.

S'il est donné suite à l'initiative parlementaire, il s'agira naturellement en seconde phase de définir les conditions que devra remplir un lobbyiste ou un groupement d'intérêts pour bénéficier des droits d'accès au Parlement. Il ne s'agit donc clairement pas, par cette initiative, d'ouvrir la porte à un nombre incontrôlé de lobbyistes. Les conditions devront être fixées et permettre de limiter ce nombre d'accréditations.

Il y a d'autres domaines où l'on fixe des limitations. Par exemple, si l'on prend le droit de recours des associations écologiques, il a bien fallu fixer un certain nombre de critères auxquels ces associations doivent répondre, afin que ce ne soit pas n'importe quelle association créée dans la hâte qui puisse faire recours. On peut tenir compte de la taille de l'association, de ce qu'elle représente. On le fait aussi, par exemple, lors de consultations où l'on définit le cercle des personnes qui sont consultées, et ce ne sont pas toujours toutes les associations qui le sont.

C'est donc quelque chose qui est possible, et il faudrait fixer ces critères pour qu'il n'y ait pas une augmentation du nombre de personnes accréditées.

Je mentionnerai encore deux ou trois points en conclusion: il existe aujourd'hui des cartes d'accès qui nous permettent de faire entrer une personne pour une journée, pour discuter d'un point, et lorsque la discussion est terminée, de la raccompagner. Il n'est pas non plus toujours nécessaire d'attribuer à une personne un accès permanent au Parlement. On peut d'ailleurs se poser la question de savoir si certaines personnes disposant de cet accès ne l'ont pas plus pour une question de prestige que pour une réelle utilité: quand on prend la liste des groupements d'intérêts ayant un accès, certains doivent effectivement être présents régulièrement au Parlement parce que de nombreux points des ordres du jour les concernent, mais d'autres ne viennent qu'une ou deux fois par année au Parlement, et c'est sans doute suffisant. Enfin, on peut aussi constater que d'autres pays connaissent des réglementations; si d'autres pays ont réussi à fixer des critères, nous devrions aussi pouvoir le faire.

En conclusion, l'initiative parlementaire Berberat doit permettre de mettre de l'ordre dans le lobbyisme qui a cours au Parlement, en fixant un cadre à ses activités, en limitant l'accès, car tout le monde ne pourra pas avoir accès au Parlement, et en assurant la transparence du lobbyisme par le biais d'un registre public. Cette initiative veut redonner au Parlement et à ses organes le contrôle de qui peut accéder au Palais fédéral, car c'est finalement à l'ensemble des députés de définir cela, et non à chaque parlementaire individuellement.

Je vous invite donc à suivre la minorité de la commission et, si vous acceptez de donner suite en première phase, il s'agira naturellement en seconde phase d'entrer plus en détail sur l'application de l'initiative.

Diener Lenz Verena (GL, ZH): Wer ins eidgenössische Parlament will, muss lernen, mit Lobbyismus umzugehen. Wir alle werden täglich mit Mails, Briefen, Einladungen usw. eingedeckt. Das kann zu ärgerlichen Situationen führen. Leicht ärgerlich ist es, wenn wir in die Cafeteria wollen und dort alle Plätze von Lobbyisten besetzt sind; zumindest mich ärgert das ab und zu. Ärgerlich kann es sein, wenn wir ins Vorzimmer wollen, z. B. an einen Arbeitsplatz, und wir uns durchschlängeln müssen, weil das Vorzimmer von Lobbyisten besetzt ist. Ärgerlich ist es auch, wenn der Briefkasten mit Post überquillt, die eigentlich nicht gewünscht wird. Aber wir müssen lernen, damit zu leben.

Schwerer verdaulich ist es für mich, wenn die Lobbyisten mit ihren «Anträgen» den direkten Weg in die Kommissions- und Plenardiskussionen finden. Ein ganz eindrückliches Beispiel dafür war die Diskussion über die Abzocker-Initiative und den Gegenvorschlag. Aber da muss ich fragen: Sind in solchen Fällen die Lobbyisten das wirkliche Ärgernis, oder sind es die Parlamentarierinnen und Parlamentarier, die sich als verlängerte Arme der Lobbyisten zur Verfügung stellen?

In unserem Land mit seiner Meinungs- und Diskussionsfreiheit sind vielfältige Meinungen und Einflussnahmen ein wichtiger Bestandteil einer lebendigen Demokratie. Auch die stimmberechtigte Bevölkerung muss sich vor jeder Abstimmung mit solchen Einflussnahmen auseinandersetzen. Das gehört zu unserer gelebten politischen Kultur.

Wenn ich jetzt schaue, wo die parlamentarische Initiative Berberat ansetzt, sehe ich Folgendes: Sie verlangt, dass Lobbyisten, die Zutritt zum Parlamentsgebäude haben wollen, akkreditiert werden müssen. Was würde das konkret

heissen? Mit grossem bürokratischem Aufwand, mit noch zu formulierenden Gesetzes- oder Verordnungstexten müssten Entscheidungsgrundlagen geschaffen werden, um die Frage zu beantworten, wer Zutritt zur Wandelhalle haben soll und wer nicht. Da stellt sich mir die Frage, ob dieser Aufwand in einer vernünftigen Relation zum Resultat steht. Dazu fällt meine Beurteilung einfach nüchtern aus.

Ich habe eingangs erwähnt, dass Lobbyismus auf ganz verschiedene Art und Weise betrieben werden kann, nicht nur in den Vorzimmern und in der Wandelhalle. All diese Einflussnahmen erreicht diese parlamentarische Initiative nicht. Und wenn wir uns dann auf die 1700 Badges beschränken, die im Moment für den Zutritt ins Bundeshaus im Umlauf sind, dann ist zu sagen: Es sind darunter 500, die von uns stammen, von Ständeräinnen und Ständeräten, von Nationalräinnen und Nationalräten. Jeder hat zwei zur Verfügung.

Wir wurden von der Bevölkerung gewählt. Diese hat uns das Vertrauen ausgesprochen, dass wir hier unser Mandat ausüben können. Ich erwarte, dass alle, die vom Volk gewählt wurden, ihre Verantwortung wahrnehmen, wenn es darum geht, wem sie diese zwei Zutrittsbadges geben wollen. Es gibt ja hier nicht einfach ein Richtig oder Falsch. Ich muss sagen, diese Freiheit möchte ich mir von dieser parlamentarischen Initiative Berberat nicht nehmen lassen. Ich glaube, wir alle sind mündig genug zu entscheiden, wer aus unserer Optik mit unseren zwei Badges Zutritt haben soll.

Noch eine letzte Überlegung: Ich erwarte eigentlich von uns Ständeräinnen und Ständeräten genauso wie von den Nationalräinnen und Nationalräten, dass wir lernen oder schon gelernt haben, mit Einflussnahmen umzugehen, dass wir Einflussnahmen und Informationen einordnen können und damit unsere eigene Meinung schärfen und prüfen und nicht einfach blind nachplappern, was uns vorgelegt wird. So gesehen hat Lobbyismus durchaus auch das Potenzial, die eigene Haltung zur Reifung zu bringen und unsere Entscheidungsgrundlagen zu verbreitern. Es ist letztendlich für mich eher eine Frage der eigenen Standfestigkeit, was Lobbying bewirken kann.

In diesem Sinne gehöre ich zur Mehrheit und bitte Sie, der parlamentarischen Initiative Berberat keine Folge zu geben.

Föhn Peter (V, SZ): Ich spreche jetzt nicht von den Ärgernissen und den Negativseiten des Lobbyismus hier im Haus. Grundsätzlich ist nämlich Lobbyismus nichts Schlechtes und darf nichts Schlechtes sein. Als Milizparlamentarier brauchen wir die Möglichkeit nachzufragen. Wir müssen nachfragen können, nachfragen bei Vertretern von Kantonen, von Verbänden oder bei irgendwelchen anderen Körperschaften und Spezialisten. Grundsätzlich bin ich für Transparenz, aber absolute Transparenz werden wir nie erreichen, egal, was wir machen und wie viel Bürokratie wir hier aufbauen möchten. Erste Massnahmen wurden ja bereits eingeleitet. Wir brauchen keine weiter gehenden gesetzgeberisch verankerten Regulative. Es ist für mich also eine Frage des Bürokratismus. Zudem wollen wir selbst Herr und Meister sein und es nicht der Verwaltung überlassen, wie wir unterstützt werden dürfen. Die Verantwortung soll bei jedem Einzelnen liegen. Die eingeleiteten Massnahmen sind meiner Meinung nach, wie schon gesagt, mehr als genügend.

Deshalb bitte ich Sie, der Mehrheit zu folgen, d. h., der Initiative keine Folge zu geben.

Minder Thomas (V, SH): Ich stelle fest, dass dieser Ratssaal zurzeit kaum halb gefüllt ist; ich gehe davon aus, dass die andere, fehlende Hälfte der Ratsmitglieder bei den Lobbyisten ist.

Ich danke Kollege Berberat für diese parlamentarische Initiative. Sie geht in die richtige Richtung. Die Anzahl Lobbyisten in diesem Hause jedoch reduziert sie nicht. Ein grosser Teil der Initiative ist ja bereits erfüllt.

Der Bundesbern-Lobbyismus ist teilweise dekadent. Wenn ein langjähriger Parlamentarier wie Kollege Berberat und ein neuer wie ich sich gleichzeitig stark machen, um den Lobbyismus einzudämmen, so hat das schon seine Bedeutung. Es

vergeht kein einziger Tag, an dem wir nicht irgendein Schreiben oder eine Einladung von Interessenvertretern erhalten. Sogar der Ratsbetrieb wird über Mittag für zwei Stunden unterbrochen, damit wir uns bei den Lobbyisten verpflegen können. Fast ungehindert können sich Lobbyisten in der Wandelhalle bewegen und sich sogar im Vorzimmer dieses Rates am Computer installieren. Mittlerweile ärgert sich sogar Kollegin Diener, wenn im Café kein Platz mehr ist. Lobbyisten gehen wie wir alle ohne Kontrolle ein und aus. Allerdings beim nächsten Zwischenfall im Sicherheitsbereich werden die Kritiker, welche den Lobbyismus eindämmen wollen, Recht erhalten. Zeitweise sitzen diese Leute sogar hier im Ratssaal hinten auf der Bank. Die ersten kleinen Missbräuche in Sachen Lobbyismus sind bereits aktuell: So hat Nationalräatin Daniela Schneeberger ihre beiden Badges seit Monaten auf persönliche Mitarbeiter eingetragen. In Tat und Wahrheit sind es aber zwei Wirtschaftslobbyisten. Ziffer 4 der parlamentarischen Initiative ist daher goldrichtig: Es braucht Korrekturen bei solchen Verstössen.

Das ganze Lobbying rund ums Bundeshaus herum ist übertrieben und muss eingedämmt werden. Da stimmt doch etwas am System nicht, wenn weit mehr als doppelt so viele Lobbyisten wie Parlamentarier in diesem Gebäude ein- und ausgehen. Wenn ich höre, dass man seine Lobby-Badges für mehrere tausend Franken verkaufen kann – zumindest ist das so in den Medien geschrieben worden –, hört bei mir alles auf. Ich wünschte mir, die Beträge und Namen kämen an die Öffentlichkeit.

Mittlerweile bekommt sogar noch jeder Kanton einen akkreditierten Lobbyisten, und das, obwohl wir hier drin alle unseren Stand ja auch in einer Art Lobbyismus vertreten. Sie können es drehen, wie Sie wollen, wir werden in unserem Dasein überall und immer beeinflusst, bewusst oder unbewusst. Somit haben wir selbst ein grosses Interesse daran, bei unserer Entscheidungsfindung eigenständig und unabhängig zu sein; die Verfassung verlangt ja auch danach. Wir können unsere Informationen überall und jederzeit bei den Lobbyisten und im Internet holen, aber es muss nicht in der Wandelhalle und es muss nicht in den Vorzimmern der Räte sein. Wir haben das Jahr hindurch bei Morgen-, Mittag-, Abendessen und all den Lobbyanlässen genügend Zeit, Kontakte zu pflegen.

Weil diese parlamentarische Initiative wohl die richtige Stossrichtung hat, für mich persönlich aber zu wenig weit geht, habe ich auch schon die nächste lanciert. Mit dieser werden sich die Räte ebenfalls bald beschäftigen. Ich fordere, dass wir alle unsere zwei Lobby-Badges nur noch für unseren persönlichen Mitarbeiter und einen Angehörigen aus dem erweiterten Familienkreis benutzen. Jeder von uns darf weiterhin Lobbyisten mit ins Bundeshaus nehmen, aber nur noch unter Begleitung. Dies hat den grossen Vorteil, dass es ganz grundsätzlich den Tag hindurch weniger Lobbyisten im Bundeshaus hat, und es hat den noch grösseren Vorteil, dass wir Ratsmitglieder uns weniger bei den Lobbyisten in den Katakomben dieses Gebäudes aufhalten. Das heisst, unsere Präsenz im Rat wird besser. Genau diese Präsenz ist im Nationalrat ein grosses Problem. An dieser Stelle sei zudem angemerkt, dass kürzlich auch der Deutsche Bundestag den Lobbyismus stark eingeschränkt hat, übrigens aus sicherheitstechnischen Gründen.

In der SPK war dieser Vorstoss umstritten, er fand mit 5 Ja-stimmen aber immerhin die Unterstützung einer grossen Minderheit. Mehrere Kommissionsmitglieder, die zwar Nein gestimmt haben, demonstrierten in gewissen Belangen dennoch ihren Unmut; so auch Kollegin Diener.

Setzen wir ein Zeichen, und geben wir diese Initiative Folge.

Präsident (Altherr Hans, Präsident): Ganz unabhängig von Ihrem Entscheid in dieser Frage möchte ich Ihnen sagen, dass Herr Cramer dargelegt hat, welche Massnahmen bereits getroffen wurden.

Herr Minder, wenn Sie einen Lobbyisten an einem Arbeitsplatz in den Vorzimmern an einem Computer antreffen oder wenn ein Lobbyist gar hier in unserem Ratssaal sitzen sollte, bitte sagen Sie es mir. Ich bin für die Hausordnung zustän-

dig und werde die Person entsprechend zurechtweisen – was ich übrigens gestern in diesem Saal in einem Fall gemacht habe; dies nur so nebenbei. Wir bemühen uns, die geltende Ordnung auch wirklich umzusetzen.

Berberat Didier (S, NE): Je constate en tout cas avec plaisir que ce sujet intéresse notre conseil.

Si j'ai déposé cette initiative parlementaire, c'est parce que dans le domaine du lobbyisme la situation est à mes yeux insatisfaisante, même si je concède que depuis la présente législature la situation s'est améliorée et que certains points de ma demande ont partiellement été pris en compte. D'ailleurs Monsieur Cramer, rapporteur de la commission, l'a rappelé.

Il est réjouissant de constater que la transparence s'est accrue, puisque les Services du Parlement publient maintenant sur Internet la liste des personnes titulaires d'une carte d'entrée fournie par les parlementaires. Cet effort de transparence est intéressant, mais pas encore suffisant.

Je vous rappelle – cela a déjà été fait par Monsieur Comte – que nous sommes actuellement en première phase et que les quatre points mentionnés dans mon initiative parlementaire devraient encore être précisés et concrétisés. Cela va de soi puisque nous sommes actuellement en train de discuter de l'idée même, sans les détails d'application.

Ce que demande mon initiative – c'est peut-être intéressant de le rappeler même si Monsieur Cramer l'a déjà fait –, c'est que les lobbyistes qui souhaitent avoir accès au Palais du Parlement soient accrédités à des conditions qui restent à fixer, qu'un registre public de ces accréditations soit établi et tenu à jour par les Services du Parlement, que ce registre oblige les lobbyistes à signaler leurs mandats et/ou leurs employeurs et qu'en cas de violation de ces règles, des mesures soient prises.

A mes yeux, en tant que tel le lobbyisme est légitime; il est un élément qui compte dans le fonctionnement de notre démocratie à côté d'autres. Comme cela a déjà été dit par Monsieur Comte, il n'est donc nullement dans mes intentions de chasser les lobbyistes du Palais fédéral comme on l'a fait avec les marchands du temple, en étant toutefois conscient que les lobbyistes les plus efficaces ne fréquentent pas forcément le Palais du Parlement, mais plutôt les grands hôtels et restaurants bernois. Mais, enfin, nous accueillons des lobbyistes dans les locaux du Palais fédéral et il faut clarifier leur statut.

Comme je l'ai dit, la situation actuelle en matière de transparence du lobbyisme est totalement insatisfaisante. En effet, les personnes qui exercent cette activité – tout à fait légitime – n'ont pas de reconnaissance officielle et doivent en quelque sorte quémander le droit d'accès au Parlement par l'intermédiaire de députés qui leur mettent à disposition une des deux cartes permanentes d'accès auxquelles ils ont droit.

Je concède à Madame Diener que les parlementaires sont assez grands et mûrs pour décider à qui ils souhaitent donner des cartes – cela va de soi. Je n'ai jamais contesté le fait que les parlementaires pouvaient décider de ce point de vue là. Mais cela pose un problème, celui du contrôle très régulier par le parlementaire de l'activité du lobbyiste auquel il a donné une carte d'accès permanente – ce qui à l'évidence est impossible – et de l'éventuelle responsabilité – peut-être pas juridique, mais en tout cas politique – du parlementaire si le lobbyiste ne se comporte pas correctement et ne respecte pas les règles d'éthique de sa profession. Il faut le souligner, en octroyant une telle carte d'accès permanente, on assume une responsabilité envers le Parlement, et il est important qu'on contrôle régulièrement à qui on donne ces cartes, et surtout quel est l'usage qui en est fait.

De plus, Monsieur Minder l'a rappelé, pour l'instant le système n'est pas encore totalement transparent, puisque certains parlementaires octroient encore des cartes permanentes à des lobbyistes qui figurent dans le registre comme collaborateurs personnels, mais qui en fin de compte dépendent d'organismes de lobbyisme.

A mes yeux, il est réellement souhaitable de rendre cette activité plus transparente, à l'instar de ce qui se fait par exemple pour les journalistes. En effet, il est normal que dans notre système démocratique et parlementaire, les lobbyistes exercent leur activité d'une manière transparente face aux membres du Parlement et aux Services du Parlement, qui doivent savoir à qui ils ont affaire.

Ainsi, les lobbyistes devraient obtenir une accréditation durable ou provisoire qui leur permette de déployer leur activité au sein du Parlement à des conditions qui restent à définir, mais – je le répète et le souligne – qui ne doivent pas rendre difficile ou trop bureaucratique l'exercice de cette activité.

Plusieurs personnes ont dit qu'elles ne souhaitaient pas de bureaucratie en plus. Je suis aussi de celles-là mais ce que je souhaite dire, c'est que si l'on peut le faire pour les journalistes en fixant un certain nombre de conditions, il est tout à fait possible de le faire aussi pour les lobbyistes. Il est vrai que cela demandera quelques efforts de la part des Services du Parlement, mais je crois qu'il est extrêmement important que la transparence soit de mise dans ce domaine, parce qu'à l'heure actuelle il y a, il faut bien le dire, une certaine opacité, voire une opacité certaine qui règne dans ce domaine.

Cela aura pour conséquence que les lobbyistes n'auront plus le droit d'utiliser les autorisations permanentes d'entrée à disposition des députés et que, le cas échéant, le nombre de cartes par parlementaire pourra être revu. On sait – cela a été rappelé abondamment – qu'on a actuellement droit à deux cartes permanentes d'accès. Beaucoup les ont données à des personnes qui représentent des groupements d'intérêts: que ce soit à gauche ou à droite de l'échiquier politique des groupements, cela m'est égal, ce n'est pas une question politique qui se pose, c'est une question de transparence et d'éthique. On peut se poser la question de savoir si chaque parlementaire doit continuer à avoir droit à deux cartes si les lobbyistes ont eux-mêmes une accréditation qui est indépendante de ces deux cartes.

Cela a aussi été rappelé: si l'on souhaite absolument rencontrer quelqu'un, il est tout à fait possible de le faire venir un jour. Il n'est pas nécessaire que la personne ait une carte permanente pour entrer au Parlement. Je suis d'ailleurs sûr que si l'on faisait une statistique, les personnes qui ont une carte permanente ne l'utilisent pas tous les jours durant la session, voire très rarement. En plus de cela – cela a aussi été dit –, on peut se poser la question de savoir pourquoi certains groupements ont une carte permanente et ce qu'ils en font. J'ai vu quelques exemples exotiques: j'apprécie la bière, mais je ne sais pas à quoi sert que l'Association suisse des brasseries ait une carte permanente d'accès. Effectivement, lorsque l'on discute de l'impôt sur la bière, il peut être intéressant qu'elle soit présente, mais je ne suis pas sûr qu'il faille donner ce genre de carte d'accès permanente à ces organismes.

Il faut un registre public qui devrait être établi et tenu à jour par les Services du Parlement, afin de pouvoir être consulté sur Internet par quiconque. C'est le système actuel, avec un registre supplémentaire sur Internet qui indiquerait qui sont les lobbyistes. Ce qui est important, c'est que ce registre mentionne les mandats que les lobbyistes exercent directement dans ce contexte lorsqu'ils travaillent à titre indépendant. Vous le savez, nous avons dans la salle des pas perdus autour de nous des lobbyistes qui travaillent sur mandat pour certaines organisations et sur un certain nombre de dossiers. Il est important que ces personnes disent pour qui elles roulent et il est indispensable que l'on sache à qui l'on a affaire.

C'est beaucoup plus simple lorsque les personnes sont salariées par une organisation, que ce soit une organisation de protection de l'environnement ou une organisation patronale ou syndicale. Cela va de soi puisqu'ils ont un seul mandat, celui de défendre l'organisation pour laquelle ils travaillent. Comme le monde n'est pas parfait, il faut faire en sorte que, en cas de violation de ces règles, des sanctions puissent être prises, en respectant bien entendu le principe de la proportionnalité des sanctions, qui pourraient éventuellement

aller jusqu'à l'exclusion de l'enceinte du Parlement. Ce n'est pas quelque chose de révolutionnaire: les journalistes sont soumis à ces règles et il peut arriver parfois que si un journaliste viole les règles d'éthique ou de déontologie professionnelle, il puisse être interdit d'accès au Palais fédéral durant un certain temps, ou en tout cas qu'on puisse lui infliger une sanction.

Je tiens à rappeler que ce type de réglementation n'est pas nouveau et qu'il existe dans un certain nombre de pays européens ou sur d'autres continents. J'ai donné dans le développement de mon initiative parlementaire l'exemple du Canada et du Québec, où le système est beaucoup plus dur et plus rigide.

Je souhaite aussi dire encore une fois que cette initiative parlementaire n'est pas destinée à attaquer les lobbyistes. D'ailleurs la Société suisse de Public Affairs, qui regroupe les lobbyistes indépendants, est favorable à ce qu'il existe un statut clair. Elle demande d'ailleurs ce statut depuis longtemps.

Nous sommes dans la première phase et je souhaite insister sur le fait que les choses peuvent paraître un peu compliquées; mais au Parlement on traite quotidiennement de choses compliquées. A mon avis, il est tout à fait envisageable en seconde phase, si la CIP se voit confier le mandat, que des auditions puissent avoir lieu, notamment avec la Société suisse de Public Affairs, pour voir quelles solutions on peut trouver, comme peut-être le respect d'une charte éthique et le fait de limiter par organisation le nombre de personnes accréditées.

J'ai regardé le registre – comme vous tous, je pense – et j'ai constaté qu'à l'heure actuelle certaines organisations sont accréditées quatre à cinq fois par des parlementaires. Faut-il vraiment donner quatre à cinq autorisations à la même organisation? Ne pourrait-on pas partir du principe de limiter par exemple à deux le nombre de cartes d'entrée, étant entendu que si l'on souhaite faire venir quelqu'un de l'extérieur qui a des connaissances très pointues dans un domaine, on peut très bien le laisser entrer au Parlement avec une invitation limitée à un jour?

A mon avis, cette initiative parlementaire est modérée et exécutable sans problème notable. Je souhaite vraiment que, sans nous priver de nos droits de parlementaires, nous fassions en sorte de nous orienter vers la transparence qui doit prévaloir dans ce Parlement.

Gutzwiller Felix (RL, ZH): Ich bemühe mich, kurz zu sprechen, nachdem schon sehr vieles gesagt worden ist. Worum geht es hier? Es geht ja hier um eine parlamentarische Initiative in der ersten Phase. Aus meiner Optik sei zuerst gesagt: Wir behandeln ein Problem, das unser Haus betrifft, unser Haus, für das wir selber zuständig sind, also ist die parlamentarische Initiative das richtige Instrument. Das Zweite ist, dass sie sich in der ersten Phase befindet. Das heißt, es wird hier ein Thema auf den Tisch gelegt; natürlich mit einigen konkreten Punkten, aber im Prinzip ist die erste Phase eine Aufforderung, das Thema vertieft zu diskutieren. Nun muss ich Ihnen sagen, dass ich in den bisherigen Äusserungen eine derart lange Problemliste gehört habe – die einen sind darüber empört, dass die Plätze im Café besetzt sind, die anderen fühlen sich zu oft angesprochen, die Dritten haben Mühe, ihre Badges zu verteilen –, dass ich finde, es lohnt sich, dieses Problem zu vertiefen. Das können wir sehr gut machen, wenn wir dieser Initiative Folge geben.

Ich möchte die Probleme nicht mehr im Einzelnen auflisten, sie wurden genannt. Aber sicher sind wir als Milizparlementarier daran interessiert, dass es einen transparenten, geregelten Zugang gibt für Lobbyisten, die uns etwas zu bieten haben. Er soll transparent sein, er soll geregt sein.

En passant müssen wir auch die Frage der Badges regeln. Auch ich empfinde das als Ärgernis, ich finde es falsch, dass wir diese Badges selber verteilen müssen. Natürlich kann es Ausnahmen geben für wirklich definierte persönliche Mitarbeiter und andere. Diese Badges haben über die Jahre auch beinahe einen Fetischcharakter angenommen. Es gibt Leute, die einen Badge haben wollen, weil sie das Gefühl ha-

ben, er sei eine Auszeichnung, ein Anlass zum Triumph, auch wenn sie nur einmal im Jahr hier erscheinen. Es gibt Leute, die sich ohne Probleme an der Eingangsloge melden können, wenn sie ein Rendez-vous mit uns wollen. Gleichwohl muss ein Badge her, wie wenn es in diesem Bundeshaus zwei Sorten von Besuchern gäbe: Die ganz wichtigen haben einen Badge, die weniger wichtigen haben keinen. Ich glaube wirklich, dass dieses System hinterfragt werden sollte. Ich persönlich hätte durchaus nichts dagegen, wenn wir diese Badges überhaupt nicht mehr bekämen, sondern wenn Besucher wie üblich Termine abmachten und dann unten durch den Besuchereingang kämen; das ist ja keine Zutat.

Ich bin der Meinung, dass wir die Offerte von Herrn Berberat und der Minderheit Comte, diese Diskussion zu vertiefen, annehmen sollten.

Ich schliesse mit dem Hinweis auf ein Mail eines Lobbyisten, das ich heute Morgen erhalten habe. Darin schreibt dieser, dass die Gesellschaft der Lobbyisten – per Mail dieses Lobbyisten – dafür lobbyiert, dass wir dieser Initiative Folge geben und damit dieses Thema diskutieren können. In diesem Sinne stimme ich mit den Lobbyisten überein und schlage Ihnen vor, dass wir der parlamentarischen Initiative Folge geben, um dieses ganze Problem dann sorgsam zu diskutieren und bessere Lösungen als heute zu finden.

Jenny This (V, GL): Ich bin jetzt seit dreizehn Jahren in diesem Rat. Das erste Mal habe ich vor rund sechs Wochen eine Anfrage für einen Badge erhalten, also kann die Nachfrage nicht derart gigantisch sein, dass für diese Badges bereits Geld bezahlt wird. Versteigern müssen wir sie nicht, und so zu tun, als hätten wir es gar mit Parasiten und sonstigen unliebsamen Besuchern zu tun, ist übertrieben.

Ich kann aufgrund meiner Erfahrungen mit der Mehrheit sehr gut leben.

Freitag Pankraz (RL, GL): Ich unterstütze die parlamentarische Initiative Berberat, aber ich möchte zwei Bemerkungen zu den Ausführungen unseres Kollegen Minder machen. Erste Ausführung: Kollege Minder hat hier ein Mitglied des Nationalrates, das nicht anwesend ist und sich damit auch nicht wehren kann, öffentlich angeprangert. Das entspricht schlicht nicht dem Stil, wie ich ihn mir in diesem Saal vorstelle.

Zweite Ausführung – ich kann mich da meinem Kantonskollegen anschliessen –: Herr Minder hat ausgeführt, in der Presse habe gestanden, es würden Tausende von Franken für so einen Badge bezahlt, und er wäre froh, wenn das ans Licht käme. Ich weise einfach auch darauf hin, dass das, was in der Presse steht, gelegentlich überhaupt nicht wahr ist. Man sollte in diesem Saal so etwas nicht sagen, wenn man keine Beweise und Fakten hat. Mir ist so etwas nicht bekannt. Ich weiß nicht, ob Herr Minder so etwas weiß.

Das wollte ich gewissermassen als persönliche Erklärung hier noch abgeben.

Niederberger Paul (CE, NW): Ich habe mich bisher nicht gemeldet, obwohl ich Mitglied der Kommission bin, aber einige Voten haben mich jetzt doch herausgefordert. Ich möchte mich kurthalten:

1. Vor einigen Jahren haben wir den Bundesrat beauftragt, ein «Entrümpelungsgesetz» vorzulegen. Er hat gewisse Gesetze tatsächlich entrümpelt. Und was machen wir nun? Wir stocken wieder auf.

2. Es werden Unterschriften mit der Zielsetzung «Kampf der Bürokratie» gesammelt. Und was machen wir in eigener Angelegenheit? Gerade das Gegenteil.

Ich bitte Sie wirklich, dieser parlamentarischen Initiative keine Folge zu geben.

Abstimmung – Vote

Für Folgegeben ... 17 Stimmen
Dagegen ... 19 Stimmen

